

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2024.

(en K.Dinars)	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	juin-24	juin-23	déc.-23
Produits d'exploitation bancaire	229 517	201 748	439 500	391 862	814 798
Intérêts	167 673	148 298	326 978	290 267	602 209
Commissions en produits	23 885	21 373	43 830	40 206	86 197
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	37 959	32 077	68 692	61 389	126 392
Charges d'exploitation bancaire	92 408	85 965	180 461	164 849	336 849
Intérêts encourus	89 323	83 538	175 368	160 725	327 256
Commissions encourues	3 085	2 427	5 093	4 124	9 593
Produit Net Bancaire	137 109	115 783	259 039	227 013	477 949
Autres produits d'exploitation	436	481	616	595	1 476
Charges opératoires	34 867	33 993	77 388	72 203	145 271
Frais de personnel	23 314	23 895	54 726	52 054	102 455
Charges générales d'exploitation	11 553	10 098	22 662	20 149	42 816
Structure du portefeuille au bilan			1 159 127	1 170 598	1 126 683
Portefeuille titres commercial			-	-	-
Portefeuille titres d'investissement dont :			1 159 127	1 170 598	1 126 683
Bons de trésor en portefeuille			588 276	624 880	587 325
Encours net des crédits ⁽¹⁾			6 025 014	5 406 425	5 827 707
Encours des dépôts			6 103 207	5 537 730	5 803 572
Dépôts à vue			2 122 134	1 914 406	1 951 282
Dépôts d'épargne			2 126 641	1 862 656	2 051 656
Dépôts à terme			1 854 432	1 760 668	1 800 634
Emprunts et ressources spéciales au bilan			225 863	292 570	257 291
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 223 010	1 130 984	1 130 984

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Juin 2024 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 JUIN 2024

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 2^{EME} TRIMESTRE 2024 :

A la fin du 2^{ème} trimestre 2024, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **6.025.014** mille dinars au 30/06/2024 , contre **5.406.425** mille dinars au 30/06/2023, soit une augmentation de **618.589** mille dinars **(+11,4%)**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **(+10,2%)** passant de **5.537.730** mille dinars au 30/06/2023 à **6.103.207** mille dinars au 30/06/2024, soit une augmentation de **565.477** mille dinars. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+14,2%** (+263.985 mille dinars) pour atteindre une enveloppe de **2.126.641** mille dinars, et des dépôts à vue de **+10,9%** (+ 207.728 mille dinars).
- **L'encours des ressources spéciales** est passé de **292.570** mille dinars au 30/06/2023 à **225.863** mille dinars au 30/06/2024.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **(+12,2%)** pour atteindre **439.500** mille dinars au 30/06/2024 contre **391.862** mille dinars au 30/06/2023. Cette hausse concerne principalement les intérêts **(+12,6%)**.

- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en hausse de **+9,5%** passant de **164.849** mille dinars à fin Juin 2023 à **180.461** mille dinars à fin Juin 2024.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 2^{ème} trimestre 2024 un montant de **259.039** mille dinars, contre **227.013** mille dinars à la fin du 2^{ème} trimestre 2023, soit une progression de **+14,1%** (**+32.026** mille dinars).
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+7,2%** pour atteindre **77.388** mille dinars au 30/06/2024 contre **72.203** mille dinars au 30/06/2023.